

## Frontières africaines et mondialisation

Catherine Coquery-Vidrovitch

Les frontières africaines contemporaines<sup>1</sup> sont généralement considérées comme fabriquées de toutes pièces par le colonialisme. Elles sont accusées de bien des maux, et ont été effectivement source de conflits, voire de guerres de sécession (guerre du Biafra au Nigeria 1967-1970, sécession du Katanga au Zaïre 1960-1963). Néanmoins, on ne s'interroge guère sur les raisons qui ont conduit les États africains eux-mêmes, dans la charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), en 1963, à décider unanimement de les conserver telles quelles, et pourquoi la quasi-totalité d'entre elles se sont maintenues jusqu'à nos jours, à l'exception de l'Érythrée et, l'année dernière, du Soudan. C'est que les frontières africaines ont une longue histoire, beaucoup plus complexe qu'on peut le penser. Cette histoire contrastée a posé des problèmes parfois aigus, et la façon dont les Africains peuvent y remédier dans le cadre de la mondialisation moderne en est souvent le prolongement. Je voudrais montrer que, sous des formes diverses, la frontière est un concept universel, qui permet de vérifier combien l'histoire africaine est une histoire comme les autres, et non une espèce d'histoire différente. La frontière est, en effet, un concept construit par l'histoire, dont l'analyse exige une approche multidisciplinaire. On peut saisir, à partir des conflits dits frontaliers en Afrique, à quel point, en croyant ne parler que de frontières étroitement localisées, on implique en fait l'ensemble de l'histoire sociale et politique. Après quelques réflexions sur le caractère universel de la frontière comme construction historique et politique, je voudrais le faire comprendre pour l'Afrique, notamment à travers trois exemples différents : l'Érythrée, la République démocratique du Congo (RDC), l'Afrique du Sud. On en viendra, finalement, à l'avenir possible à donner à la question des frontières en Afrique subsaharienne.

### Définition

Que faut-il entendre par frontière ? Même dans les États les plus anciennement constitués, et les plus nationaux, les frontières ont mis et continuent de mettre beaucoup de temps à se constituer dans l'histoire. Leurs rectifications sont un travail incessant qui, aujourd'hui comme autrefois, n'a que deux façons d'être résorbé : par

---

<sup>1</sup> Compte tenu du caractère synthétique de cet essai, qui développe une conférence primitivement prononcée dans le cadre du congrès de l'Association des africanistes canadiens (Kingston, mai 2009), il a paru vain de le charger de notes infra-paginales. Elles seraient trop nombreuses tant le texte se réfère à de très nombreux faits et travaux divers, dont beaucoup sont déjà connus des spécialistes. J'ai donc le plus souvent préféré proposer, en fin d'article, une bibliographie indicative où l'on peut trouver nombre des détails historiques auxquels mon article se réfère dans son argumentation.

la guerre, ou par la négociation. Celle-ci peut être entreprise à l'amiable, par les voies diplomatiques, voire par jugement international à la cour de La Haye, soit à l'issue d'une guerre qu'il s'agit de solder. Le travail de frontière au sens moderne du terme n'est sans doute jamais terminé. Prenons l'exemple de la France : alors que le pays s'est lentement constitué depuis le Moyen Âge, la Belgique n'a été créée qu'en 1830, à l'instigation de la Grande-Bretagne qui était alors l'ennemi héréditaire de la France et qui ne voulait pas que le port d'Anvers tombe entre les mains des Français ou de leurs alliés néerlandais. La Grande-Bretagne avait d'ailleurs occupé au Moyen Âge une grande partie de ce qui devait devenir la France (notamment toute l'Aquitaine). Le comté de Nice et la Savoie n'ont été cédés qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par le Piémont à la France. Quant à l'Alsace et la Moselle, elles n'ont vu leur sort réglé qu'en 1945, à l'issue de trois guerres entre la France et l'Allemagne. Les départements d'outre-mer (DOM) datent de 1946 seulement, et Mayotte, île des Comores, est devenue à son tour département français en 2010 ! Ce qui interpelle, sans même parler du mouvement indépendantiste corse. Tout ceci se passe en même temps ou bien après la conférence internationale de Berlin (1884-1885) où les Européens ont précisé les frontières africaines modernes, restées comparativement, dans l'ensemble, plus stables.

La tendance à la fragmentation des États n'est pas une particularité africaine, mais une tendance nationaliste – et pas seulement nationale – généralisée, particulièrement vive en Europe. C'est une tendance qui, partout, inverse une réalité historique.

Car qu'est-ce qu'une frontière ? Peut-on parler au singulier de cette notion si variée et si fluctuante ? La frontière ou les frontières ? Notons que si le français n'a qu'un mot pour désigner la frontière, l'anglais en a deux : *frontier* (zone frontière) et *boundary* (frontière administrative *stricto sensu*), et l'arabe compte au moins cinq ou six termes pour différencier les frontières locale, régionale, intérieure, de province, nationale, zone frontière...

Ce que je voudrais démontrer, c'est qu'en Afrique comme ailleurs, la frontière est, a été au cours des âges et demeure plus que jamais une convention – convention reconnue aujourd'hui sur le plan international, convention qui exprime un vouloir : le vouloir de vivre ensemble sous les mêmes lois et la même nationalité. Aucune frontière n'est « naturelle ». Même lorsque les frontières suivent des éléments géographiques (fleuves, crêtes), la délimitation a toujours été, en définitive, un choix politique, et donc humain. C'est pourquoi il n'existe pas de « bonnes » ou de « mauvaises » frontières. Il n'existe que des frontières reconnues et d'autres non reconnues (Boilley, 2003).

La frontière relève du savoir, un savoir nécessairement pluridisciplinaire, pas seulement historique, mais aussi géographique, démographique, juridique, militaire et, évidemment, au premier chef qui peut résumer l'ensemble, politique. En Occident, les premiers à s'intéresser aux frontières ont été les géographes – par la cartographie – et les militaires et donc les politiques, puisque, cartographie aidant, la souveraineté de l'État ne s'exerçait qu'à l'intérieur du territoire défini précisément par l'espace enserré par les frontières telles que dessinées sur la carte et éventuellement mises en cause par les États voisins (Lacoste, 1976). C'est donc par le biais de l'histoire militaire et diplomatique que la question des frontières a d'abord

été abordée par les historiens, notamment à l'occasion de la constitution du territoire national. Dans le cas de la France, celui-ci s'est élargi tantôt par négociation (cas de la Bretagne avec le mariage de sa dernière héritière Anne avec le roi de France), soit plus souvent par la guerre, aussi bien du côté de l'Aquitaine au temps de la guerre de Cent Ans que du côté des Pyrénées au temps de Louis XIV ou encore pour l'Alsace-Moselle entre 1870 et 1945. L'une des premières études faisant de la frontière elle-même son objet d'étude fut entreprise par l'historien Daniel Nordman dans un travail pionnier dont les traces remontent à 1982<sup>2</sup>, même si l'ouvrage définitif n'est paru qu'en 1998.

## Les idées fausses sur la frontière

D'où le deuxième point : les idées fausses sur la frontière comme simple ligne de démarcation. Dénoncées par Nordman cité ci-dessus, et par Gilles Sautter pour l'Afrique subsaharienne (1992), elles restent souvent ancrées en Afrique, où la notion de frontière militaire à l'européenne fut importée avec les débuts de la colonisation. La frontière y est vue comme imposée, ne tenant pas compte, lors du découpage colonial international de la conférence de Berlin en 1885, des réalités « ethniques », c'est-à-dire linguistiques et politiques de l'Afrique préexistante. Les frontières auraient dénaturé des réalités antérieures et, notamment, brisé l'homogénéité des peuples. Ainsi est opposé à des réalités humaines antérieures un découpage autoritaire ayant provoqué l'artificialité des frontières africaines (Bouquet, 2003). Ce n'est pas faux, évidemment, sauf sur deux points : d'une part, le corollaire induit prête à discussion ; il implique que les espaces antérieurs étaient homogènes, à l'opposé des frontières coloniales qui obligent des populations et des paysages différents, voire opposés les uns aux autres, à cohabiter. D'autre part, il suppose que les colonisateurs ont fait n'importe quoi, improvisant des frontières au gré de leurs aventures coloniales ou de leurs caprices ; certes, c'est arrivé parfois (on connaît l'anecdote du roi des Belges Léopold modifiant d'un coup de crayon quelque peu improvisé, sur la carte, à la conférence internationale de Berlin en 1885, une frontière de son royaume congolais), mais c'est loin d'être toujours vrai. Les fonctionnaires coloniaux n'étaient pas des imbéciles, et ils ont, dans la mesure du possible (c'est-à-dire en fonction des ambitions des concurrences européennes), tenu compte des espaces politiques antérieurs.

Ces espaces étaient loin d'être toujours « homogènes » : l'idée que la frontière doit enserrer un espace homogène est une des grandes erreurs proférées sur les frontières, et en particulier les frontières coloniales : celle du handicap que constituerait la non-homogénéité de l'espace défini par la frontière comme espace géographique national. Bien sûr, il y a des absurdités. On a vu, en Afrique, ou dans les Balkans en Europe, ou entre la Pologne, l'Allemagne et l'Ukraine, des villages, voire même parfois une maison coupée en deux par la frontière. Ce sont ces aberrations qui donnent l'occasion des rectifications de frontière à grande échelle, activité à la fois diplomatique et topographique extrêmement fréquente partout dans le monde.

---

<sup>2</sup> Dans *Problèmes de frontières dans le tiers-monde*, cf. bibliographie.

Mais sur un plan plus général, rien n'est moins viable qu'un espace homogène. Pour qu'une économie nationale, avec un marché intérieur bien développé, soit viable, il faut qu'il y ait échanges donc complémentarités interrégionales. L'espace doit être pluriel, avec une multiplicité de recoins, complémentaires les uns des autres. C'est la condition pour que le marché intérieur se développe.

Ceci a été vrai de tout temps et en tout lieu. Regardons l'Europe médiévale : il y a eu un moment, au Moyen Âge, la tentation de créer un espace méditerranéen apparemment unifié par la langue franque (Dakhli, 2008), tout le long de la côte nord de la Méditerranée, depuis le nord de l'Espagne, en longeant le sud de la France actuelle, et jusqu'à l'Italie du Nord. Il y avait homogénéité du climat, méditerranéen, de la famille linguistique (langues d'Oc), des traditions culturelles. Cet espace était effectivement, sur le plan ethnico-culturel et linguistique, relativement homogène ; mais il était bien moins viable économiquement que ne le sont la France ou l'Italie actuelles, où en revanche les contrastes entre le nord et le sud sont considérables : contrastes de climat, de végétation, d'agriculture, de paysage, de langue (langue d'oïl au nord, langue d'oc au sud), bref d'histoire et de civilisation.

On peut de la même façon commenter les interférences religieuses : il n'existe guère d'État aujourd'hui – et à vrai dire sans doute n'y en a-t-il jamais existé – où ne soient représentées, officiellement ou non, les pensées religieuses les plus diverses, y compris l'athéisme ou la libre pensée. Toujours pour la même raison : la frontière n'a jamais réussi à insérer, et encore moins aujourd'hui n'enserme, un espace homogène et univoque. On ne peut plus identifier l'Europe à la chrétienté, même si cela a pu avoir un certain sens au Moyen Âge, mais ni avant, ni après. De même, même si certains États proclament le contraire, on ne peut identifier pays arabe et terre d'islam : le nombre de musulmans est très supérieur à celui des arabophones, et un certain nombre d'arabophones ne sont pas musulmans.

Ceci est encore plus vrai pour la langue : plus on remonte dans le temps, moins la frontière correspond à des réalités linguistiques. Cela reste le cas dans de nombreux pays, y compris en Europe pour la Suisse ou la Belgique et en Amérique du Nord et, bien entendu, en Afrique. Autrefois, il n'arrivait pratiquement jamais que des frontières d'État enserraient des peuples qui parlent tous la même langue. Encore moins existe-t-il un État qui contiendrait à lui seul tous les locuteurs d'une même langue. Ce fut peut-être le cas seulement en Afrique pour des mini-États, avec par exemple le kinyarwanda parlé au Rwanda, ou le fon parlé dans le royaume d'Abomé. Les langues peuvent d'ailleurs changer de statut au sein du même État, selon l'histoire : la France est typique du processus. C'est seulement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sous la III<sup>e</sup> République, que le français fut imposé comme langue nationale. Or nous assistons aujourd'hui à la résurgence de langues régionales qui avaient alors été réduites au niveau de patois, comme le breton ou l'occitan. On assiste à des processus tout à fait comparables en Afrique.

Cela annule une critique banalisée sur les États africains : on incrimine leur manque d'homogénéité climatique et linguistique, notamment en Afrique de l'Ouest où les contrastes entre le nord et le sud de pays comme la Côte d'Ivoire, le Nigeria, et d'autres, constitueraient un obstacle insurmontable. On peut faire la même remarque pour la longueur du Mozambique, que l'on pourrait comparer à celle de la Grande-

Bretagne. Cet argument est irrecevable : aucun obstacle géographique n'est insurmontable. La question ici n'est pas une question d'espace, mais une question de temps, donc d'histoire : on ne crée pas un espace national en une ou deux générations. Ce travail est lent, il est séculaire, voire multiséculaire. L'histoire des frontières africaines actuelles est encore trop récente pour y pourvoir.

La frontière n'a quasiment jamais rien de « naturel » malgré cette notion de justification militaire qui fut si souvent utilisée dans le domaine géographique. Un fleuve est-il une barrière ? Plus souvent, il est un lieu d'attraction, de passage et d'échange : tel fut par exemple le cas du fleuve Niger et il le demeure. Une montagne peut être franchie par des cols ; un tracé géométrique ou astronomique – parallèles et méridiens – est une construction de l'esprit. Or, sur le continent africain, 75 % des frontières sont de ce type, le reste, à peu près 25 % seulement, relève de frontières dites « géographiques » : rivière, lac, chaîne de montagne, talweg, interfleuve.

Il n'y a pas de frontière sans transgression, sans interrelations et interférences culturelles et linguistiques. Un exemple typique est, en Afrique du Nord, le complexe arabo-berbère. Les peuples de langue berbère y ont précédé de plus d'un millénaire les arabophones. Les frictions culturelles entre « Arabes » et « Berbères », dits en Algérie « Kabyles », ont été en grande partie intensifiées et rigidifiées par la colonisation française (Ageron, 1968). Même en Kabylie, la frontière n'a jamais enserré un espace homogène et univoque, ne serait-ce que parce que les hommes circulent, voyagent : ils l'ont toujours fait, donc ils transportent ailleurs leur culture, leur langue, leurs croyances et religion, leur savoir.

S'il faut insister sur ces questions, c'est pour souligner l'inexactitude de la théorie exécutable du « choc des civilisations » (Huntington, 1996). Les civilisations, les cultures se sont toujours, tout au long de l'histoire, entrechoquées, entremêlées. Toute culture, toute civilisation a toujours été le fruit de ces rencontres, de ces échanges et de multiples syncrétismes qui constituent l'histoire sans cesse recommencée de métissages culturels qui tissent l'histoire du monde tout entier.

La frontière n'est donc ni naturelle, ni géographique, ni ethnique, ni religieuse, ni culturelle, elle est, entre tous, un acte politique qui résulte de la combinaison, à travers l'histoire, de ces différents amalgames. De par les Nations unies, la frontière est devenue aujourd'hui universellement définie par la souveraineté de l'État, quel qu'il soit, c'est donc un concept pleinement politique. La frontière n'est jamais définie une fois pour toutes car elle exprime un rapport de force. Celui-ci peut finir par être admis par tous au terme de son histoire, au moment où la coïncidence s'opère entre frontière juridique et frontière nationale, c'est-à-dire au moment où la reconnaissance de la frontière est capable de faire taire, plus ou moins définitivement, la revendication des minorités – ethniques, religieuses, linguistiques – qui, elles, perdurent ou, mieux, ré-émergent, comme on le constate aujourd'hui un peu partout dans le monde. Car l'État « un », mono-géographique, mono-culturel et mono-religieux est une vue non seulement idéale mais aussi, probablement, erronée, sauf dans le cas relativement rare de petites îles.

Le terme de son histoire, la frontière l'a peut-être à peu près atteint en Occident, en attendant de le dépasser, ce qui est devenu aujourd'hui, partout, le problème à résoudre, j'y reviendrai en conclusion. Je m'élève, de ce point de vue, contre l'idée

que l'unité africaine serait un rêve : ce n'est pas un rêve, c'est une nécessité, si cet ensemble de pays du Sud veut pouvoir résister à la pression des blocs déjà constitués, Europe, États-Unis, Chine, voire Amérique latine.

En conclusion partielle de ces considérations générales, constatons que la frontière est bel et bien, et totalement, un héritage de l'histoire. Les données de l'espace qu'elle enserme, données naturelles, politiques et humaines, sont finalement peu significatives en elles-mêmes. Ce qui compte, en revanche, c'est l'imaginaire de cet espace, c'est-à-dire, en définitive, une fois que l'ensemble ainsi défini, à l'intérieur de ses frontières enfin fixées, se reconnaît comme tel. Ceci est vrai presque partout aujourd'hui, aussi absurde et irrationnel que puisse, au premier abord, apparaître le découpage cartographique. Car la frontière est toujours le résultat d'une histoire complexe dont les motivations originelles et successives peuvent même avoir été oubliées.

C'est pourquoi on n'est jamais sûr que la frontière ait atteint le terme de son histoire : qui s'attendait à la chute de l'Empire soviétique, à l'éclatement de la Yougoslavie, aux divisions belges actuelles, et, d'une façon générale, aux revendications irrédentistes de mini-régions qui se manifestent un peu partout, comme pour la Corse ou les très fortes revendications régionales de la péninsule ibérique ?

Le cas de l'Amérique latine est un peu à part. C'est la partie du monde où, paradoxalement, les frontières semblent le mieux fixées : même si des États peuvent encore y être prompts à la revendication territoriale nationaliste ou économique (dans le cas de querelles sur les zones minières ou forestières, comme entre l'Équateur et le Brésil), et même s'il y subsiste, dans les États andins, des cas limites de partition de groupes ethniques. Ce qu'on appelle aujourd'hui les « peuples autochtones » ne sont néanmoins guère en mesure de faire entendre leur voix, pas plus les Inuits du Grand Nord que les tribus résiduelles d'Amazonie. C'est que l'État-nation s'est constitué relativement tard en Amérique latine puisque, dans ces États-colons, le gros du peuplement – Européens blancs comme esclaves africains noirs – résultent de migrations ultérieures venues occuper un découpage politique pré-établi et, de ce fait et sauf exception, modérément remis en cause.

## **La cohabitation africaine entre frontière-ligne et frontière-zone**

À l'opposé, les conflits frontaliers aigus ont été et demeurent monnaie courante en Asie et en Afrique. Ils relèvent au moins partiellement du catapultage de l'histoire, de l'« accélération de l'histoire » qui fait se heurter de plein fouet deux concepts de la frontière : d'une part la frontière ligne imposée par les Puissances coloniales européennes, et d'autre part les conceptions pré-existantes qui, antérieurement aux progrès de la cartographie, étaient différentes.

En outre, ces frontières à l'ancienne ont cohabité parfois des siècles, de façon difficile et souvent chaotique, avec la frontière-ligne à l'occidentale. Celle-ci, dans certaines parties du monde, y compris en Afrique, a été introduite précocement, en fait par le droit romain : les Romains ont construit le *limes*. Ce fut, entre l'Angleterre et l'Écosse, un mur dont il demeure les restes. En Afrique, au sud du Maghreb, ils ont

fait de même en construisant au sud de leur province de Libye et de la Tunisie actuelle (*l'Ifriqiya*) une ligne de *ribat* fortifiés aux abords du Sahara. C'était la frontière entre le monde connu, devenu sous l'Empire un empire-monde (Wallerstein, 1978), entre les civilisés, qui reçurent tous alors la citoyenneté romaine, et les autres, les étrangers, tous des Barbares.

Or, dans l'ensemble du continent africain, jusqu'alors, et durant des siècles depuis lors, la frontière n'était pas conçue comme une ligne, mais comme une zone de contact et d'interférences de plus en plus floue entre deux ou trois formations politiques. En effet, l'espace étatique n'était pas défini comme « national », c'est-à-dire politiquement homogène, mais comme « polaire », c'est-à-dire organisé autour d'un centre de pouvoir, qui était aussi la capitale de l'État. Ce centre diffusait le contrôle du pouvoir d'État en auréoles concentriques, de moins en moins concernées au fur et à mesure de leur éloignement.

Le résultat, c'était que la zone frontière, relativement moins peuplée que le centre, était un espace flou, peu approprié, et d'appropriation variable selon le pouvoir relatif des formations politiques voisines qui pouvaient se déplacer, enfler ou diminuer – cela dépendait de la pression démographique et militaire des États pôles. La frontière était de ce fait une zone relativement intense de rencontre et de passage, et d'échanges. Zone parfois de paix relative car éloignée des Maîtres de la guerre. Zone néanmoins fragile car menacée par les puissants : ce sont en Afrique les régions qui ont le plus souffert des *razzias* d'esclaves.

Cette conception ancienne de la frontière a duré très longtemps en Afrique, jusqu'à la colonisation *sensu stricto*. Elle est restée dans les têtes et donc dans les pratiques bien plus longtemps encore, par exemple chez les éleveurs du Sahel dont les échanges est-ouest, entre le lac Tchad et le fleuve Niger, ont continué d'ignorer les frontières lignes jusqu'à la limite du possible, c'est-à-dire aux alentours de la Seconde Guerre mondiale.

Cela ne signifie pas qu'en Afrique subsaharienne, comme en Afrique du Nord, les États n'existaient pas auparavant. Personne n'aurait l'idée d'affirmer que l'Égypte ancienne n'était pas un État. Mais tout au long de son histoire, plurimillénaire, l'État égyptien a eu des frontières on ne peut plus fluctuantes. Certes, l'Égypte était un don du Nil et les conditions climatiques ont beaucoup compté pour l'extension de la frontière : mais ces frontières ont varié, les oasis du Sahara étaient, selon les époques, plus ou moins incluses dans l'État, État qui aussi, tantôt a dominé ou même s'est limité à la Basse-Égypte, ou bien à la Haute-Égypte, et s'est parfois étendu jusqu'au Proche-Orient.

Cette fluctuation des zones frontières a été la règle dans le reste du continent pendant des siècles. Cela n'a pas empêché la constitution de formations politiques étatiques à travers le temps. Tout le monde connaît les grands empires médiévaux qui contrôlaient, sur les fleuves Sénégal et Niger, le commerce nord/sud du sel, de l'or et des esclaves : Ghana, Mali, Songhaï, ou les cité-États, comme Haoussa (au nord du Nigeria actuel), qui faisait la même chose. Pour donner d'autres exemples, évoquons les royaumes, côtiers ou non, le long ou dans l'arrière-pays des côtes atlantiques, comme les États Wolof dans ce qui est aujourd'hui le Sénégal, le royaume Achanti au

milieu du Ghana actuel, qui était un royaume intérieur non côtier, de même que le royaume d'Abomé au Bénin actuel, le royaume du Kongo dans l'Angola actuel, etc.

L'histoire de ces formations politiques longtemps méconnue est désormais faite de façon relativement approfondie. Il s'agissait d'États, et parfois de petits États-nations (Davidson, 1992). Ces nations étaient petites, car le pouvoir d'État devait pouvoir s'exercer partout, or les moyens de transport et de communication étaient limités : c'était l'homme, les caravanes ou les pirogues. Donc l'étendue de souveraineté ne pouvait guère être vaste, mais il s'agissait néanmoins de vrais États-nations, à la souveraineté affirmée, avec une langue et une culture dominantes : le fon en Abome, le kinyarwanda au Rwanda, le kikongo dans le royaume du même nom, etc. Ce sont les colonisateurs et les ethnologues coloniaux qui n'ont pas voulu donner à ces formations politiques le qualificatif d'État-nation et ont donc forgé, pour ces ensembles étatiques, le concept réducteur et exotique d'ethnie (inspiré de l'allemand *ethne*, peuple, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle) et de tribu (*tribe*).

Ceci dit, les frontières coloniales sont intervenues tôt. Frontières qui furent longtemps, d'ailleurs, intermédiaires entre la frontière-ligne et la frontière-pôle. Le meilleur exemple en est fourni par l'Afrique du Sud, où le concept de frontière est analogue à celui utilisé aussi aux États-Unis pour exprimer la progression de la conquête au XIX<sup>e</sup> siècle. Cela se passe d'ailleurs à peu près en même temps. Aux États-Unis, la conquête est partie de la côte-est et, progressivement, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, mais achevée surtout au XIX<sup>e</sup> siècle grâce à la construction concomitante des voies ferrées transcontinentales, la frontière n'a cessé de s'avancer jusqu'à atteindre l'océan Pacifique. Chaque territoire conquis fut progressivement annexé, d'abord par le colonisateur britannique puis, après la Révolution américaine, par le gouvernement fédéral : la nouvelle province était définie par ses frontières lignes, et incorporée à l'État. Il s'est produit en Afrique du Sud, à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, à peu près la même chose. La *Compagnie néerlandaise des Indes orientales* fit du Cap l'escale essentielle sur la route des Indes, pratiquement à mi-chemin entre Europe et Indonésie. La frontière commença par cerner la petite station agricole du Cap. Elle fut définie comme la ligne qui faisait barrage aux Africains : les Africains noirs étaient interdits au Cap, conçu comme une colonie blanche. Ils le furent jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les premiers colons Boers tiraient comme des lapins ceux qui s'aventuraient d'abord à 25 miles, puis à 50 miles, puis à 200 miles... Au bout d'un siècle de guerres de conquêtes incessantes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dites guerres de la frontière, ou guerres Xhosa, contre les peuples semi-sédentaires qui peuplaient préalablement la région, la colonie du Cap fut fixée dans ses frontières actuelles. Ce fut aussi le cas de la colonie du Natal définie au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, mais dont les frontières vers l'intérieur étaient alors loin d'être fixées : elles le furent aussi au prix de guerres incessantes livrées par les Boers (ou Afrikaners) qui pratiquèrent, en remontant vers le nord, le même type de procédés que les Américains ou les Canadiens en progression vers l'Est. D'où, en Afrique du Sud, la constitution progressive des deux États blancs alors dits indépendants, de l'Orange et du futur Transvaal (primitivement dénommé République sud-africaine). La fédération sud-africaine, dans ses frontières actuelles, ne fut créée qu'à l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les frontières furent en somme entérinées par la guerre anglo-boer



(1899-1902), qui aboutit à l'indépendance de la République fédérale sud-africaine en 1910.

Ailleurs, la conquête fut plus tardive et plus expéditive. Le tout fut pratiquement achevé, ou en tous les cas très accéléré par la conférence internationale de Berlin en 1885, où le crayon définissant les frontières sur des cartes incertaines marcha beaucoup, à défaut de connaître le terrain pour dessiner les frontières (Brunschwig, 1971) : d'où le recours privilégié aux lignes de type astronomique ou géométrique.

En réalité, on peut considérer que l'acte fondateur de l'Europe fut cette conférence internationale de Berlin : en 1884, pour la première fois, les diplomates européens se rencontrèrent non pas pour mettre fin à une guerre intra-européenne, mais pour négocier ensemble, sur le dos de l'Afrique, leur entente préalable destinée précisément à accorder leurs intérêts économiques collectifs afin d'éviter les conflits armés entre Européens. Les décisions collectives principales de la conférence de Berlin furent en effet plus économiques que politiques : c'était d'assurer l'intérêt collectif des Puissances européennes en leur garantissant la liberté réciproque de navigation et de commerce sur les grands fleuves africains, nommément le Niger et le Congo.

Accessoirement, on fixa aussi les règles de reconnaissance des colonies : pour proclamer une de ses colonies africaines, l'État européen concerné (Empire ottoman inclus) devait en assurer l'occupation, l'administration, et en fixer les frontières.

Ceci accéléra énormément la prise de possession des terres, si bien qu'en 1912, avec le protectorat français sur le Maroc, quasiment l'ensemble du continent était effectivement partagé entre toutes les grandes Puissances, l'Empire d'Éthiopie et le petit Liberia exceptés.

Depuis lors, les ajustements de la ligne frontière n'ont pas cessé, surtout entre 1900 et 1920 où se sont multipliées les missions de terrain. Cela continue toujours, par exemple à propos des frontières maritimes *off-shore*, en raison de gisements pétroliers présumés ou détectés. Ainsi les États africains modernes font-ils aujourd'hui plaider des délimitations de frontière au tribunal international de La Haye, comme ce fut par exemple le cas entre le Sénégal et la Guinée-Bissau.

Tout ceci pour dire qu'effectivement, c'est en Afrique subsaharienne que les frontières internationales ont été fixées le plus tardivement et le plus brutalement, faisant théoriquement basculer d'un coup les peuples de la frontière-marge des pôles d'autrefois à la frontière-ligne d'aujourd'hui. Ceci ne s'est pas fait en un jour, et reste partiellement encore à faire. Des conflits frontaliers éclatent périodiquement, dans la mesure, certes, où parfois des peuples ou des langues ont été coupés en deux sinon en trois. Mais ceci n'est plus, et de loin, la raison première des conflits dits frontaliers, par exemple entre Mali et Burkina Faso, entre Éthiopie et Érythrée, entre Congo et Rwanda. Les facteurs dominants sont plutôt le surpeuplement, la pénurie de terre, ou la convoitise de gisements miniers ou pétroliers (origine, il y a quelques années, d'une longue procédure pour fixer la frontière *off-shore* entre Sénégal et Guinée-Bissau).

## Érythrée, République démocratique du Congo (RDC), Afrique du Sud

Je vais prendre trois exemples pour suggérer à quel point ces conflits de frontières révèlent, en fait, de problèmes extrêmement complexes, politiques, économiques, démographiques et, pour tout dire, nationaux et politiques.

Car les États africains modernes ne sont pas nés en 1960. Ils ont commencé avec la conquête européenne. Trois ou quatre générations d'Africains ont vécu sous le même régime colonial. Ils ont appris à vivre ensemble et à composer avec leurs colonisateurs respectifs. L'État national africain contemporain est aujourd'hui une réalité de plus d'un siècle au moins, réalité absolument irréversible et, en tous cas, l'OUA (Organisation de l'unité africaine, aujourd'hui Union africaine) a eu raison de décider de maintenir ces frontières coloniales. Non qu'elles soient bonnes : mais le mal était fait depuis déjà plusieurs générations.

L'Érythrée en est la démonstration *a posteriori*. L'Érythrée a reçu ce nom des Italiens quand ils l'eurent colonisée à partir de 1890. Il s'agissait d'une province éthiopienne du Nord, redoutée par le pouvoir éthiopien qui avait créé une nouvelle dynastie impériale dans le Shoa, province centrale, alors que le nord avait toujours affirmé relever de la descendance du roi Salomon. Donc l'empereur d'Éthiopie, en cédant l'Érythrée à l'Italie, pensa faire coup double en se débarrassant à la fois d'un concurrent gênant et en évitant, croyait-il, que les Italiens ne prétendissent aussi conquérir le reste de son empire. Il n'évita rien du tout, sauf que l'armée éthiopienne remporta en 1896 la fameuse bataille d'Adoua qui assura l'indépendance de l'Éthiopie, la seule du genre en Afrique. Mais l'Érythrée, colonie italienne depuis 1890, fut occupée par les Anglais en 1940 lors de la Deuxième Guerre mondiale. En vingt ans, les Britanniques contribuèrent à son industrialisation portuaire. Si bien qu'en 1953, quand ils décidèrent de « rendre » l'Érythrée à l'Éthiopie, qui était restée un empire autocratique et fermé, les Érythréens, qui avaient développé de leur côté un nationalisme régional, ne l'ont jamais accepté. Ces réticences firent traîner la réalisation de cette restitution jusqu'en 1960. C'est la démonstration de l'essor d'un sentiment national – en partie préexistant dans l'ancien système impérial – développé tout au long de la période coloniale et forgé, au niveau de la société civile, en continuité depuis lors.

Autre cas : la guerre civile dans l'Est du Congo (RDC) ; problème à la fois démographique (le Rwanda est surpeuplé), économique (le Congo oriental détient des mines très riches) et politique : l'identité nationale congolaise forgée dans la guerre. En effet, rien n'est plus garant de l'identité nationale qu'une guerre, guerre contre les autres mais peut-être encore davantage guerre civile qui a échoué ; ce fut le cas pour les États-Unis dont l'unité fédérale véritable fut scellée par l'échec de la guerre civile ou guerre de sécession. De la même façon, ce sont les guerres civiles du Biafra au Nigeria, ou du Katanga au Congo qui ont forgé l'unité nationale, confirmée par leur échec. Les observateurs internationaux retardent, qui annoncent depuis vingt ans la dislocation du Congo par l'intérieur. Ils n'ont pas compris le processus. Sauf s'il est vaincu par ses adversaires – africains comme internationaux –, le Congo devient, plus que jamais, en dépit des tentatives toujours présentes, un État national.

Le dernier exemple est celui de l'Afrique du Sud. On ne peut concevoir un pays à l'histoire et au contenu plus variés : climatique – du désert au paysage méditerranéen ; géographique – des montagnes aux steppes herbeuses du Veld, voire au désert du Kalahari ; humain surtout – avec une extraordinaire mosaïque de peuples et de langues, aussi bien autochtones que venus d'Inde, d'Indonésie, d'Europe ou d'autres parties d'Afrique ; politique enfin, – avec des régionalismes très forts, dont le plus connu est le régionalisme Zulu hérité de l'histoire précoloniale. Le pays s'est forgé dans la guerre, guerres internes, guerres coloniales, guerres civiles, guerres raciales. Le résultat, c'est que tous les habitants d'Afrique du Sud sont aujourd'hui Sud-Africains, et ils n'en démordront pas. Ceux qui ne l'acceptent pas émigrent.

Autrement dit, de nos jours, que nous le voulions ou non, que nous en soyons conscients ou pas, nous adhérons tous, en fin de compte, de gré ou de force, au concept moderne de la frontière telle que définie actuellement par les normes juridiques internationales de la souveraineté nationale.

### **En guise de conclusion: l'avenir?**

La seule solution aux problèmes locaux et régionaux que pose la frontière, problèmes qui relèvent tous du passé, de l'histoire et qui ne peuvent donc pas être gommés, c'est probablement de chercher une sortie par le haut : par la fédération d'États supranationaux. Non pas pour les substituer aux États existants, il ne faut pas rêver. Mais pour réussir à les « provincialiser » quelque peu ; ce pourrait être un garant de respect de règles démocratiques élémentaires, alors qu'actuellement les résurgences de nationalisme exacerbé agissent comme autant de tentations locales totalitaires. Jusqu'à présent, les historiens se sont focalisés sur les implications et les blocages issus des héritages plutôt que sur les promesses d'une nouvelle internationalisation africaine. Côté francophone, on a insisté sur les péripéties de ce qu'on a appelé la « balkanisation » des anciennes fédérations, notamment de l'Afrique occidentale française : la dissociation en États indépendants des anciens territoires de la Fédération. Le président sénégalais Senghor souhaitait maintenir les liens fédéraux, tandis que le président de Côte d'Ivoire Houphouët-Boigny jouait la carte nationale, pour des raisons surtout culturelles dans le premier cas, et économiques dans le second. Les anglophones restaient de leur côté prisonniers des visions régionalistes de la colonisation : la fédération est-africaine d'une part (Kenya, Tanzanie, Uganda, 1967-1979), la fédération rhodésienne en Afrique australe (1955-1965). Seules des fédérations partielles ont été tentées (Sénégal-Mali, ou les États-Unis d'Afrique centrale souhaités par Boganda, le premier président de la Centrafrique). La Southern African Development Coordination Conference – SADCC – (regroupant les neuf États d'Afrique australe) n'a finalement pas résisté aux nationalismes. Certaines sont encore rêvées par les partisans du « grand Rwanda » (Rwanda-RDC), alors qu'on ne peut décemment proposer que le Rwanda et le Congo se réunissent pour ne plus former qu'un seul État : ce serait léser l'un au profit de l'autre, et ne ferait qu'exacerber les rancœurs plutôt que de les résoudre.

Les historiens ont certes étudié les grands courants panafricains du passé. Le panafricanisme est né aux États-Unis au début du XX<sup>e</sup> siècle chez les noirs américains (Burghart du Bois) ; il a donné lieu à plusieurs congrès internationaux jusqu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale. L'idée a été reprise et popularisée par Kwame Nkrumah, premier président du Ghana (1957), fondateur dès 1963 de l'Organisation de l'unité africaine, mais son optique marxiste a fait échouer le projet. Le suivi de ces tentatives n'a guère été analysé et comparé avec les projets actuels, plutôt étudiés en Occident par les politistes et les économistes, qui insisteraient surtout sur le résultat décevant des tentatives économiques de regroupement régionaux (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – CEDEAO –, Union monétaire ouest-africaine – UMOA –, etc.), et sur l'inanité des tentatives passées de regroupements politiques localisés (Sénégal/Mali en 1960, fédération est-africaine, ou des deux Rhodésies entre 1965 et 1975, ou bien encore tentatives variées de l'ex-président de Libye, Khadafi, avec ses voisins, Égypte, Algérie ou Tunisie). En revanche, les historiens africains, sensibles à leur tradition panafricaine, y travaillent aujourd'hui activement, mais dans une vision politique d'avenir : c'est le cas de la fondation créée en concertation avec l'Afrique du Sud par Alpha Omar Konaré, historien archéologue, ancien président du Mali et ex-président de l'Organisation de l'unité africaine.

Sans doute faudrait-il concevoir une fédération sinon intercontinentale à terme, du moins de très vaste régionalisation. L'Europe est en train de le tenter, l'Amérique latine n'en est pas si loin, pourquoi pas l'Afrique, qui fut la première à en avoir eu l'idée ? Car, dans ce processus, en dépit de la présence en partie résiduelle de potentats ou de dictateurs locaux, ce qui compte, c'est la volonté politique efficace d'une partie croissante des peuples concernés. Ceux-ci ont encore souvent, il est vrai, beaucoup de mal à faire reconnaître leur souveraineté, car ils ne peuvent guère faire entendre leur voix à l'échelon national actuel, et encore moins à l'échelle internationale. Mais les réalisations sont incontestablement en progrès, en dépit du manque d'intérêt pour ces questions de la part des observateurs internationaux.

Enfin, un dernier trait paraît essentiel pour l'avenir de notre planète. Le processus de constitution de la frontière tel qu'il s'est passé dans l'histoire américaine ou sud-africaine blanches n'est pas un phénomène exceptionnel. C'est au contraire un mouvement universel dans l'histoire. Le justificatif de l'expansion a toujours été la supériorité affirmée du conquérant comme le civilisé en mission contre le barbare, le dominant ayant quasiment le devoir de conquérir et de civiliser le dominé.

Ainsi, dans l'Antiquité, tous les non-Grecs étaient des barbares. Le monde arabo-musulman connaît encore parfois le *jihad* contre les païens ; les Occidentaux ont proclamé le « fardeau de l'homme blanc ». Bref, dans le passé, les limites d'empires ont toujours affirmé la supériorité culturelle du bloc conquérant. C'est cela qui doit changer aujourd'hui, et ce n'est pas simple : si nous pouvons appeler de nos vœux la constitution des grands ensembles à construire, ce n'est pas pour que chacun des blocs – l'Europe, la Chine, l'Afrique, l'Amérique – affirme sa domination sur les autres. C'est, au contraire, pour créer un équilibre non plus vertical, mais horizontal, d'échanges égalitaires entre les différents ensembles. C'est cela, le défi contemporain et du futur, et c'est un vrai défi : que l'ensemble des espaces supra-étatiques ainsi

constitués puissent agir dans le cadre d'une mondialisation équilibrée, et non plus profondément inégalitaire, comme elle le demeure aujourd'hui entre nations ou ensembles dits développés et ensembles sous-développés. C'est cela, le défi politique global de notre avenir, c'est peut-être un rêve, mais il est vital, et c'est ce vers quoi doivent tendre nos efforts.

### Bibliographie succincte

- Ch.-R. Ageron, *Les Algériens musulmans et la France 1871–1919*, vol. I, Paris, PUF, 1968.
- B. Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, trad. P.-E. Dauzat, Paris, La Découverte, 1996.
- P. Boilley, « Les frontières en Afrique, absurdité ou enracinement ? », Archives des Rendez-vous de l'histoire, *Blois 2003. L'Afrique*, <http://hgc.ac-creteil.fr/spip/-archives-RVH>.
- C. Bouquet, « L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne, Turbulences et fermentation sur les marges », *Cahiers d'outre-mer*, n° 222, avril-juin 2003, p. 181-198.
- H. Brunschwig, *Le partage de l'Afrique noire*, Paris, Flammarion, 1971.
- C. Coquery-Vidrovitch, "Nation without a State, and State without a Nation. The Case of Africa South of the Sahara", dans A. Teichova, H. Matis (dir.), *Nation, State and the Economy in History*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 239-250.
- C. Coquery-Vidrovitch, *L'Afrique et les Africains au XIX<sup>e</sup> siècle. Mutations, revolutions, crises*, Paris, Armand Colin, 1999 (trad. rév. : *Africa and the Africans in the 19<sup>th</sup> Century. A Turbulent History*, trad. M. Baker, London, 2009).
- J. Dakhli, *Lingua franca - Histoire d'une langue métisse en Méditerranée*, Arles, Actes Sud, 2008.
- R. Davenport, Ch. Saunders, *South Africa. A Modern History*, 5<sup>th</sup> ed., London, Palgrave MacMillan, 2000.
- B. Davidson, *The Black Man's Burden. Africa and the Curse of the Nation-State*, London, Three Rivers Press, 1992.
- J. Delpechin, *De l'État indépendant du Congo au Zaïre contemporain*, Dakar, Codesria, 1997.
- *Des frontières en Afrique du XII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle* (colloque de Bamako 1999), Unesco, Paris, 2005.
- S. Huntington, *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 1997 (trad. de l'anglais 1996).
- Y. Lacoste, *La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*, Paris, Maspero, 1976.
- P.M.E. Lorcin, *Imperial Identities. Stereotyping, Prejudice and Race in Colonial Algeria*, London, I.B. Tauris, 1995.
- H.G. Marcus, *A History of Ethiopia*, Berkeley, University of California Press, 1994.
- D. Nordman, *Frontières de France. De l'espace au territoire : XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1998.
- C. Coquery-Vidrovitch et A. Forest (dir.), *Frontières. Problèmes de frontières dans le Tiers-Monde*, Paris, L'Harmattan, 1982.

Catherine Coquery-Vidrovitch, « Frontières africaines et mondialisation », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, mai-août 2012, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)

- G. Sautter, « Quelques réflexions sur les frontières africaines », dans C. Coquery-Vidrovitch et A. Forest (dir.), *Problèmes de frontières dans le Tiers-Monde*, Paris, L'Harmattan, 1982, p. 41–50.
- J. Soppelsa, « La question des frontières en Afrique subsaharienne », 3 septembre 2009, consultable sur le site : <http://geopol-soppelsa.over-blog.com/article-35610700.html>.
- T. Spear, R. Walker, *Being Maasai. Ethnicity and Identity in East Africa*, Athens, Ohio University Press, 1993.
- J. Tshonda Omasombo, *Le Zaïre à l'épreuve de l'histoire immédiate*, Paris, Khartala, 1993.
- J. Vansina, *Paths in the Rainforests. Toward a History of Political Tradition in Equatorial Africa*, Madison, 1990.
- I. Wallerstein, « L'économie-monde », dans *Connaissance du tiers-monde : approches pluridisciplinaires*, Cahiers Jussieu, n° 4, Paris, UGE, coll. « 10/18 », 1978, p. 97-112.

### L'auteur

Catherine Coquery-Vidrovitch est professeur émérite d'histoire contemporaine de l'Afrique à l'université Paris-Diderot Paris 7. Elle a dirigé, seule ou en collaboration, une vingtaine d'études comparées sur les pays du tiers-monde et sur l'Afrique, dont *L'Afrique occidentale au temps des Français. Colonisateurs et colonisés, c. 1860-1960* (La Découverte, 1992), ou *La ville européenne outre mers : un modèle conquérant? (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)* (L'Harmattan, 1996). Elle a écrit une centaine d'articles et autant de chapitres d'ouvrages, et une dizaine de livres sur l'histoire de l'Afrique subsaharienne), parmi lesquels *L'Afrique noire de 1800 à nos jours* (PUF, « Nouvelle Clio », 1974, en coll. avec Henri Moniot, 5<sup>e</sup> éd. révisée 2005), *Afrique noire. Permanences et ruptures* (prix d'Aumale de l'Académie française, Payot 1985, 2<sup>e</sup> éd. révisée, L'Harmattan, 1992), *Histoire des villes d'Afrique noire des origines à la colonisation* (Albin Michel, 1993), *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle* (Desjonquères 1994), *L'Afrique et les Africains au XIX<sup>e</sup> siècle*, (Paris, Armand Colin, 1999) et *Le Congo [AEF] au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930* (Paris, Éditions de l'EHESS, 2001, rééd. de 1972).

Ses ouvrages les plus récents sont : *Des victimes oubliées du nazisme. Les Noirs et l'Allemagne dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle* (éd. du Cherche-Midi, 2007) ; *Enjeux politiques de l'histoire coloniale* (Agone, 2009) ; et *Petite histoire de l'Afrique. L'Afrique subsaharienne de la préhistoire à nos jours* (La Découverte, 2011).

Elle prépare actuellement un ouvrage sur *Les esclaves d'Afrique en Amérique, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle* (à paraître aux éditions La Découverte). Elle a reçu en 1999 le ASA (African Studies Association) *Distinguished Africanist Award* (USA).

### Résumé

Le thème de la frontière est abordé sous l'angle de l'histoire contrastée des frontières africaines à travers les temps, les problèmes parfois aigus qui en découlent, et la façon dont les Africains peuvent y remédier dans le cadre de la mondialisation moderne. La frontière est un concept universel sous des formes diverses. Ainsi nous pouvons vérifier combien l'histoire africaine en la matière est une histoire comme les autres, et non une espèce d'histoire différente. Les idées fausses sur la frontière abondent. La frontière n'est ni géographique, ni climatique, ni logique, ni culturelle, ni linguistique : c'est tout juste le fruit du politique et de l'histoire. C'est pourquoi la frontière, concept construit par l'histoire, nécessite une approche pluridisciplinaire. Trois exemples

Catherine Coquery-Vidrovitch, « Frontières africaines et mondialisation », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, mai-août 2012, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)

(Congo RDC, Afrique du Sud, Érythrée) illustrent cette thèse, tandis que l'évocation des tentatives panafricaines permettent d'interroger l'avenir.

**Mots clés :** frontière, Afrique subsaharienne, République démocratique du Congo (RDC), Afrique du Sud, Érythrée, panafricanisme.

**Abstract**

African frontiers had a contrasted evolution all over history. Crises were often violent, problems were difficult to solve, and African answers may change according to modern globalization. Frontier is a universal concept but with many diverse meanings. This is as true in Africa as in any other part of the world, which means that African history is quite similar to that of other states. « Geographical », climatic, logical, linguistic or cultural conditions do not prevail. Frontiers just result from politics and history. This is the reason why their history needs a multidisciplinary approach. The case-studies of Eritrea, RDC Congo, and South Africa) are valuable examples. Panafricanism might still have a future in Africa and be a relevant solution to the complex frontier issues.

**Key words :** Frontier, Sub-Saharan Africa, RDC Congo, South Africa, Eritrea, Panafricanism.

**Pour citer cet article :** Catherine Coquery-Vidrovitch, « Frontières africaines et mondialisation », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 17, mai-août 2012, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)